

# Hélios a toujours besoin de sa mission

Lors du CTPC le 9 septembre et lors du groupe de travail consacré au secteur public local le 3 octobre, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires avait déjà eu l'occasion de s'exprimer sur l'« atterrissage » de la « Mission Hélios » tant sur son opportunité que sur ses conditions en particulier pour les personnels concernés.

Le 23 novembre nous avons interpellé le directeur sur la décision de mettre fin à la « Mission Hélios » dans son organisation actuelle en juin 2012, dans un contexte de suppressions d'emplois qui fragilisent d'autant plus les structures de petite taille. Cette décision nous apparaît toujours précipitée au regard du développement attendu de la dématérialisation et de la collaboration, également attendue par l'administration, des éditeurs privés de logiciels travaillant pour les collectivités locales.

Les fiches, que nous a communiquées l'administration en vue de ce groupe de travail nous dessinent le schéma général d'organisation future de ce qu'est aujourd'hui la « Mission Hélios », et tendent à confirmer qu'Hélios n'est pas encore totalement prête à quitter le mode « projet » pour entrer en mode ou configuration « classique » et passer en rythme de « croisière ».

Si la nécessité d'une co-responsabilité des fonctions entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre demeure une évidence, vous prévoyez également que le déploiement de la dématérialisation et du protocole d'échange standard (PES) continue de se faire en mode « projet ».

A ce titre, nous nous interrogeons sur la manière dont vous allez gérer ce rôle au sein du futur bureau CL2C chargé en particulier de la maîtrise d'ouvrage de l'application Hélios, même si le mode « projet » nous semble d'autant plus pertinent sur ce dossier de la dématérialisation.

Comme M. Juanchich nous l'indiquait lors du groupe de travail du 3 octobre, « Hélios peut et doit encore s'améliorer », « la partie recouvrement est encore en défaillance » et « la gestion des tiers n'est pas réglé ». Ce constat est toujours d'actualité. Et à cela s'ajoute le chantier de la dématérialisation sur lequel nous attendons des précisions.

La dématérialisation est pour nous un nouvel élément qui va contribuer à distendre le lien entre le comptable et l'élu. C'est un sujet d'autant plus sensible que la collectivité concernée est de taille modeste et n'a pas les moyens de se payer une prestation privée dont le coût serait à supporter par les administrés. Vous n'êtes pas sans savoir que la dématérialisation n'a pas les mêmes conséquences en matière de gestion pour une petite ou une grosse collectivité.

Le nombre de collectivités pour laquelle la dématérialisation est mise en place chaque année demeure relativement faible au regard du nombre de celles-ci. L'exemple de Paris, collectivité à part par sa taille, ne vaut aujourd'hui que pour la chaîne de la dépense, non pour les recettes.

Ce n'est pas un modèle exportable en tout point, tous les budgets n'ayant par ailleurs pas, comme vous le rappelez, les mêmes caractéristiques.

L'enjeu de la dématérialisation et de tout protocole d'échange, tant pour les collectivités que pour nos services, c'est également la prise en compte d'une diversité de situations. Face à notre administration et à l'application Hélios, les collectivités locales ont recours à une grande diversité d'applicatifs qui leur sont propres.

L'existence de quelques dizaines d'éditeurs en la matière suppose notamment le développement de tests pour sécuriser les modalités de la dématérialisation. C'est un sujet encore plus sensible pour le secteur hospitalier pour lequel aucun éditeur majeur auprès des établissements hospitaliers n'est validé pour faire du flux PES.

Que faut-il comprendre de l'objectif de déploiement du protocole standard d'échange et de dématérialisation PES V2 « selon une stratégie visant d'une part à donner la priorité aux collectivités locales présentant le plus grand intérêt à la dématérialisation, d'autre part à organiser, animer et piloter la régionalisation de ce déploiement » ?

Vous nous faisiez valoir lors du dernier groupe de travail le 3 octobre que votre conviction est qu'une dématérialisation plus large est, même si vous avez ensuite considéré l'expression un peu forte, une planche de salut du travail dans le réseau, la bonne modalité étant la dématérialisation complète. Vous ajoutiez que l'échéance 2015 invite à jalonner cet objectif d'ici cette date.

Si nous savons que seul un petit pourcentage des collectivités locales représente une grande part du volume de la dématérialisation, une généralisation de la dématérialisation pour la grande majorité des 36.000 collectivités et le réseau des trésoreries de proximité qui interviennent sur le secteur public local n'en est pas moins potentiellement lourde de conséquences.

Que faut-il d'ailleurs entendre par cet extrait d'un article paru le 22 novembre 2011 sur la fusion Trésor Public-Impôts dans le journal La Tribune où P. PARINI indique que « la DGFIP compte se pencher sur l'organisation de son réseau » en parallèle des objectifs de « baisse d'un tiers du budget informatique » et de « rationalisation immobilière » ?

Le réseau a bien compris qu'une réflexion est en cours sur la dématérialisation. Quelle est l'orientation de l'administration en la matière ? Quelles directives vont-elles être données alors que de leur côté les collectivités locales, en fonction de leur taille, ont des interrogations différentes face à la perspective de la dématérialisation ? Qu'en sera-t-il ainsi s'agissant de l'aspect logistique et de formation alors que la mise en place des pièces jointes dématérialisées suppose un deuxième écran sur le poste de travail et que le financement de cet équipement repose aujourd'hui sur le budget des directions locales ?

Pour le directeur en charge de la gestion publique, l'objectif poursuivi est bien de formaliser d'ici la fin de l'année l'énoncé d'une stratégie et de modalités de dématérialisation dans le Secteur Public Local. Il s'agit d'expliquer et de convaincre les éditeurs de logiciels travaillant avec les collectivités locales d'une mise en conformité réglementaire sans surcoût pour permettre une dématérialisation totale avec PES V2).

Il prévoit un plan de progression dans chaque département par rapport à l'existant (700 comptes locaux actuellement dématérialisés), l'objectif devant demeurer selon lui « raisonnable ». Pour ce faire, il compte sur un ensemble de soutiens au réseau. Il s'agit de conserver en direction départementale un système de support du type du tutorat et de s'appuyer sur les pilotes inter-régionaux, déjà impliqués sur Chorus, avec « un niveau d'intervention assez couvrant ». Il compte également sur des « coopérations accélérantes » avec des organisations qui du côté des collectivités locales fédèrent. Il a enfin souligné l'existence en centrale d'une unité de travail, avec un cadre supérieur à sa tête, dédiée à la seule dématérialisation et ce en mode « projet ».

S'il s'agit d'avoir un standard unique avec PES V2, Vincent Mazauric a conscience qu'il s'agit d'avoir une réponse pour toutes les collectivités quelque soit leur taille. « L'universalisme touche une limite : l'exigence technique », d'où la prise en compte de deux considérations : le niveau de finesse des données – la même quantité de données ne serait pas exigible selon la taille de la collectivité – et une réflexion sur d'autres méthodes de dématérialisation.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, compte-tenu du nombre d'éditeurs, des réponses forcément diverses à l'enjeu technique et de la différence de finesse de données selon les collectivités, le niveau du soutien est déterminant pour les équipes qui seront confrontées dans le réseau à la dématérialisation, ce qui suppose des moyens pour permettre une disponibilité au plus près de celles-ci.

Quant à la gestion des personnels aujourd'hui affectés sur la « Mission Hélios », une évolution de la prise en compte de leurs interrogations et de leurs attentes est notable mais il aura fallu six mois pour qu'ils soient entendus. On peut certainement mieux faire en matière de dialogue social.

Les fiches de préparation que vous nous avez communiquées en vue de ce groupe de travail correspondent aux différents échanges entre les personnels et la direction de la « Mission Hélios ».

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, l'ensemble des personnels intervenant aujourd'hui à Noisy le Grand, Versailles Saint-Cloud et Metz dans le cadre de la « Mission Hélios » doivent pouvoir continuer de suivre l'évolution de celle-ci (développement, gestion, accompagnement, assistance, suivi) avec l'objectif de ré-internalisation au sein de la DG-FIP de toutes les compétences techniques nécessaires en la matière.

Cette garantie de pouvoir suivre la mission pour les personnels appelés à être rattachés au bureau CL2C a été affirmée. Sa localisation à Noisy le Grand s'inscrit dans la continuité de celle des quatre pôles (transverse, applicatif, déploiement, dématérialisation) qui y sont aujourd'hui situés.

Pour nous, l'ensemble des personnels concernés doivent effectivement pouvoir rejoindre ce nouveau bureau. Nous avons besoin ici de vous entendre réaffirmer cet engagement et nous resterons vigilants avec les personnels concernés pour qu'il en soit bien ainsi.

Pour autant, des questions perdurent sur l'organigramme fonctionnel qui n'est pas clairement défini. La fiche n° 3 sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage Hélios au sein du service des collectivités locales utilise ainsi le conditionnel dans la définition de l'organisation des secteurs « technique » et « accompagnement et assistance ».

Des fiches de postes transmises suffisamment tôt en amont permettraient aux agents appelés dans l'état actuel à participer entre le 24 et le 30 novembre à des entretiens individuels avec la direction de la Mission de se déterminer clairement dans l'expression de leurs souhaits.

En ce qui concerne le bureau SI1G, la même garantie de suivi de la Mission doit se traduire par la garantie de la possibilité pour les agents concernés travaillant à Versailles Informatique dans la sphère Hélios d'obtenir le statut de « centrale » comme ils l'ont revendiqué lors de leur mobilisation de ces derniers mois, tout en organisant la continuité et la pérennité de la cohérence de l'activité.

Alors que les maires de France réunis en 94ème congrès annuel manifestent leurs inquiétudes face aux conditions d'exercice de leurs mandats et leurs responsabilités électives, l'heure est pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires à réaffirmer le rôle du comptable public et de ses services auprès de ceux-ci. Cela suppose des moyens tant humains que logistiques garantissant à chacune des plus de 36.000 collectivités locales françaises le soutien des services de la Direction Générale des Finances Publiques dans l'élaboration, l'exécution et le suivi de leurs budgets dans le cadre d'une transparence financière synonyme de démocratie.

Si l'administration se vante des gains obtenus en synergie et en productivité justifiant les suppressions d'emplois, pour nous ces suppressions mettent en péril l'exercice de nos missions et la qualité du service rendu aux collectivités locales.

Pour Vincent Mazauric et ses équipes de direction, ce qui se termine avec Hélios, c'est le besoin d'organisation en mode « projet » (alors que la version 371 multiplie pourtant les « couacs » ...). Il s'agit désormais d'organiser le pilotage de l'application de la même manière que pour l'ensemble des autres applications entre une maîtrise d'ouvrage (MOA, compétence métier) et une maîtrise d'œuvre (MOE, compétence informatique), la maîtrise d'ouvrage faisant les choix applicatifs, l'avantage étant que, côté maîtrise d'œuvre, le futur bureau SI1G est entièrement dédié au Secteur Public Local. Pour favoriser les « fortes adhérences » attendues, la direction générale compte sur l'« appareil de gouvernance » (réunion entre Directeur Général, directeur de la gestion publique, MOA, MOE) et autres comités d'orientation et comité de coordination technique, pour un « passage en douceur » selon Pierre Juanchich, du mode projet au mode classique. Pour Mme Bied-Charreton, responsable du service des systèmes d'information, la sortie du mode « projet » est également synonyme de ré-internalisation des fonctions stratégiques et des compétences techniques.

De cette re-configuration de la Mission Hélios en mode classique avec MOA et MOE, au fil du débat, les représentants du personnel ont amené ceux de l'administration à préciser l'estimation en emplois de la future organisation : côté informatique, en mode maintenance le secteur développement comprendrait 60 emplois (au lieu de 40 en mode projet), la production 25 emplois et le bureau métier (CL2C) 50 emplois, dès lors que le niveau actuel de 135 emplois est maintenu, hors évolution générale du niveau des emplois de la DG-FIP. Dans le cadre de la dématérialisation et de PES V2, la direction générale verra s'il y a besoin de renforcer l'ESI de Metz. Elle a également à l'esprit 10 à 15 personnes qui pourraient basculer de l'ESI de Versailles Saint Cloud vers le bureau de centrale SI1G dans le cadre de la ré-internalisation des fonctions informatiques, la mission d'exploitation de cet ESI étant maintenue en ayant au besoin recours en phase transitoire à une assistance externe ...

L'administration agira en tenant compte des souhaits exprimés par les agents en place. Il a été réaffirmé que les entretiens individuels organisés avec eux à cet effet serviront à éclairer leurs choix, mais en aucun cas à arrêter des décisions qui pourraient se révéler précipitées selon nous. Dans la nouvelle organisation, « il y a de la place pour chaque agent » de l'actuelle Mission Hélios, « ce doit être clair » a affirmé Vincent Mazauric, au besoin par un surnombre temporaire. Cet engagement, nous l'avons bien entendu et nous veillerons avec les agents à son parfait respect.